

## **La petite histoire dans la grande...**

### **Diapo 1 : les idées fondatrices**

Les militants fondateurs de l'ANCIC, venaient majoritairement de cette mouvance GIS, MLAC.

Deux faits historiques à retenir sur la singularité féministe française :

a)-Les MLACS français ont été composé soit de professionnels de santé essentiellement médecins ;

-Soit de femmes issues de la société civile (essentiellement enseignantes) faisant ainsi de la France le seul pays au monde à avoir mis en place une pratique chirurgicale, effectuée dans d'excellentes conditions, par sa population civile féminine.

### **STOP**

b)-la loi Newirth a été mise en place par une conjonction d'éléments que sont : l'évolution des mentalités, le procès des époux Bac 1953-1956 (avec le témoignage retentissant de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé gynécologue et une des fondatrice de la Maternité heureuse)

et enfin les débats parlementaires.

- la loi Veil elle, a été gagnée dans la rue par les femmes de France.

## **Diapo 2 : les remarques**

- L'association s'est nettement féminisée (1/3 d'hommes à sa fondation à 1/9 aujourd'hui).
- Elle est composée depuis sa création d'une majorité de médecins qui est incroyablement stable stable.
- Le nombre d'adhérentes Sages-Femmes a été multiplié par presque 3 faisant de cette profession la deuxième représentation professionnelle (après les médecins).
- Le nombre d'adhérentes Conseillères Conjugales et psychologues, a été divisé par 2. C'était la deuxième représentation professionnelle au moment de sa fondation.
- Stabilité des secrétaires infirmières et assistantes sociales.
- Apparition des retraités adhérents

## **Diapo 3 : Premiers procès**

Pour avoir été cité en tant que témoin au procès Roubault, (*médecin généraliste militant de Millau ayant une double originalité : faire des accouchements à domicile dans toute la région et avoir pour femme une sage-femme ! il avait posé un DIU à J10 en post conception*). Ma prise de conscience, à l'époque, a été de constater le paradoxe entre la mobilisation drainant une population engagée très importante présente à ce procès et la

solitude du mis en cause à la barre. Mon message sera la nécessité d'introduire une préparation théâtralisée de l'accusé dans nos pratiques militantes.

#### **Diapo 4 : attaques des commandos anti-IVG.**

Odile Davernhas sera l'avocate de l'ANCIC du MFPPF et de la CADAC. Nous avons gagné l'ensemble des procès ce qui fera dire à Odile : « Nous avons bétonné la loi Veil en lui construisant une jurisprudence parfaite ! » Odile Davernhas est une des 3 avocates du procès de Bobigny et du MLAC d'Aix en Provence. Au cours de ces procès : Paul Cesbron, Annie Bureau et moi-même seront les témoins de l'ANCIC.

#### **Diapo 5 :**

Chantal Blayo, chercheuse à l'INSERM, Professeur d'études démographiques de l'Université Bordeaux 4, sera missionnée par le Ministère de la Santé pour mettre en place et faire l'analyse des bulletins statistiques prévus par la loi Veil. Cette collecte de renseignements a été vécue initialement comme une défiance étatique et une intrusion dans la sphère privée des femmes par la majorité d'entre nous. Chantal par ses explications patientes, congrès après congrès, a su nous montrer l'intérêt pour tous des renseignements recueillis. A tel point que la disparition progressive du bulletin statistique , par

insuffisance budgétaire, sera analysée par nous comme une dégradation, de plus, de santé publique.

## **STOP**

Les premières expérimentations d'IVG médicamenteuses par RU 486 seul, vont être mises en place dans quelques centres d'orthogénie proches de l'ANCIC en particulier : Broussais, Béclère et les Lilas. La Maternité des Lilas y adjoindra des entretiens semi-directifs sur le « vécu » de ces premières IVG médicamenteuses. Par la suite grâce à un gros travail mené, entre autre, par l'équipe de Broussais, le Misoprostol permettra l'amélioration de la méthode.

## **Diapo 6 :**

Le CA de l'ANCIC sera partagé mais majoritaire concernant 2 de ces réformes

- L'IVG avec adulte référent pour les mineures
- La suppression de l'entretien obligatoire.

## **Diapo 7 : Quelques réflexions.**

- Nous sommes de fait moins proches des associations amies que sont la CADAC et le MFPF car nos actions communes sont moins fréquentes.
- Nous avons gagné en cohérence organisationnelle par l'emploi d'un permanent, mais réinvesti une partie de ce temps gagné dans les demandes de subventions et la réalisation d'actions les justifiant.

- Choix d'un travail en commissions très efficace mais ayant pour conséquence un CA un peu moins investi.

-Le choix d'une co-présidence à la satisfaction de tous.

-Une disparition progressive de nos échanges directs avec les ministres (Bachelot, Touraine, Buzin) au profit de contacts avec des chargés de missions, des présidents de commissions parlementaires etc, permettant d'influer d'avantage sur la forme que sur le fond des politiques de santé.

## **STOP**

En conclusion je citerai une phrase d'Annie Bureau qui disait : « nous sommes une petite association dont la grande force est d'être une bande de copains. »

On peut aussi dire que notre détermination partagée à vouloir changer la vie gynécologique des femmes, durant toutes ces années n'a jamais été négociée. Ces moments où l'intime est exposé dans nos centres sont à hauts risques de blessures mais aussi de poussées de croissance qui peuvent changer la vie. S'engager s'est construire ensemble les chemins sociaux de ces changements. C'est aussi une ivresse, où l'on rencontre les mêmes fous, nos copains. Alors levons nos verres aux quarante ans d'ivresse de l'ANCIC !

